



Le 7 janvier 2016

Monsieur Ryan Albright
Covered Bridge Potato Chip Company
35, rue Alwright
Waterville, Comté de Carleton (N.-B.)
E7P 0A5

Monsieur,

Je vous écris au nom des 18 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) dans la région de l'Atlantique qui ont de grandes préoccupations relativement au conflit de travail qui a lieu actuellement dans votre entreprise.

Depuis deux ans, vos employés qui forment la section locale 1288P des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) ont travaillé fort pour conclure une première convention afin d'améliorer leurs conditions de travail. La majorité de ces personnes gagnent le salaire minimum. Soyons francs : peut-on vivre avec le salaire minimum?

Je suis horrifiée par le fait que vous ayez déclaré que vous êtes prêt à offrir à vos employés ce qu'ils demandent, mais jamais dans un contexte syndical. Il s'agit là d'un comportement d'intimidation, et cela est tout à fait inacceptable. Je vous rappelle que la Cour suprême du Canada a statué en 2007 que la liberté d'association garantie par *Charte canadienne des droits et libertés* englobe le droit à la libre négociation collective.

Votre entreprise a reçu diverses subventions des gouvernements fédéral et provincial pour lui assurer une prospérité soutenue. Le moins que vous puissiez faire en retour est de respecter la loi et de traiter vos travailleurs et travailleuses avec respect et dignité, car ce sont eux qui garantissent votre succès.

Pour nos membres, un traitement équitable des travailleurs est tout aussi important que la fraîcheur des croustilles qu'ils achètent. Ainsi, aussi longtemps que vous ne retournerez pas à la table avec la volonté de négocier de bonne foi, nos 18 000 au Canada atlantique s'abstiendront d'acheter les produits Covered Bridge.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La vice-présidente exécutive régionale, AFPC – Atlantique,

Jeannie Baldwin